

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département Emploi

Numéro 366 - 27 août 1993

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS ET PLUS EN 1992

En 1992, les établissements de 10 salariés et plus du secteur privé ont perdu des emplois. La baisse des flux d'entrée s'est intensifiée par rapport à 1991 et touche surtout les embauches fermes. La dégradation de la situation de l'emploi se traduit aussi par une très forte augmentation des licenciements économiques.

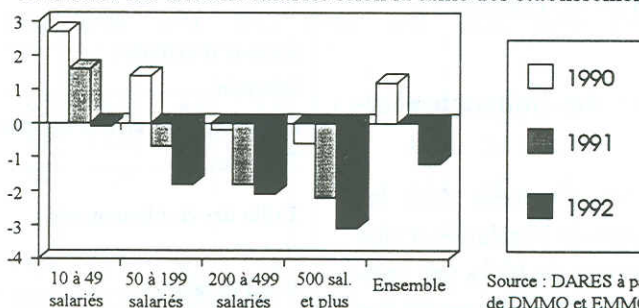
Les pertes d'emploi gagnent toutes les catégories d'établissements

En 1992, on estime le volume des entrées dans les établissements de 10 salariés et plus à environ 2 990 000 et celui des sorties à 3 118 000, soit une perte de 128 000 emplois qui représentent 1,2% des effectifs de ces établissements.

Les petits établissements de 10 à 49 salariés, qui enregistraient en

1991 une hausse de 1,6% de leurs effectifs, ont perdu des emplois (- 0,1%) en 1992. La situation s'aggrave avec l'augmentation de la taille des établissements (graphique 1). Comme les années précédentes, les petits établissements connaissent donc une situation plus favorable que les autres, mais ne sont pas non plus épargnés par la crise. Dans les plus grands établissements, la baisse est de 3,1%.

Graphique 1
Évolution des effectifs salariés selon la taille des établissements



Source : DARES à partir de DMMO et EMMO

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Tableau 1
Principaux indicateurs selon le secteur d'activité et la taille des établissements
Établissements de 10 salariés et plus

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

	Taux de rotation			Taux d'évolution			Taux d'entrée			Taux de sortie		
	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992
Secteur d'activité :												
Industrie	24,0	21,4	19,5	0,2	-2,2	-2,9	24,1	20,3	18,0	23,9	22,4	20,9
Bâtiment, génie civil et agricole	26,9	24,6	21,0	2,1	0,5	-3,1	28,0	24,8	19,4	25,9	24,3	22,5
Tertiaire	41,0	39,9	37,5	2,1	1,3	0,2	42,0	40,6	37,6	40,0	39,2	37,4
Taille des établissements :												
10 à 49 salariés	33,8	31,8	29,3	2,7	1,6	-0,1	35,2	32,6	29,2	32,5	31,0	29,3
50 à 199 salariés	40,5	37,6	34,8	1,4	-0,7	-1,8	41,2	37,2	33,8	39,9	37,9	35,7
200 à 499 salariés	33,2	30,6	29,3	-0,2	-1,8	-2,1	33,1	29,7	28,2	33,3	31,5	30,4
500 salariés et plus	17,3	16,1	15,1	-0,6	-2,2	-3,1	17,1	15,0	13,6	17,6	17,2	16,7
Ensemble	33,3	31,6	29,4	1,4	0,0	-1,2	34,0	31,6	28,8	32,6	31,6	30,0

Source : Estimation DARES à partir de DMMO et EMMO

Le solde des entrées/sorties reste en 1992 légèrement positif dans le secteur tertiaire, avec un taux d'évolution de +0,2 %, mais le ralentissement par rapport aux années passées est sensible : les taux correspondants étaient de +2 % en 1990 et +1,3 % en 1991. Les grands établissements du tertiaire ont même perdu des emplois en 1992 (-1 % pour ceux de 500 salariés et plus).

La situation a été particulièrement difficile pour le bâtiment qui voit ses effectifs diminuer de 3,1 %, alors qu'en 1991, l'évolution dans ce secteur était encore légèrement positive. Dans l'industrie, déjà fortement touchée en 1991 (-2,2 %), l'aggravation est moins sensible (-2,9 % en 1992) (tableau 1).

Diminution des embauches fermes

Le volume d'entrées dans les établissements de 10 salariés et plus diminue de près de 10 % par rapport à 1991. Le ralentissement des flux d'entrée touche surtout les contrats à durée indéterminée, dont le nombre baisse de 17 %. Le

bâtiment est le secteur où les flux d'entrée diminuent le plus (23 % de contrats de moins qu'en 1991, avec 28 % en moins pour les embauches fermes). Avec 15 % de contrats à durée indéterminée de moins qu'en 1991, le tertiaire est à peine moins atteint que l'industrie où ces contrats ont chuté de 20 % (tableau 2).

La diminution des flux de **contrats à durée déterminée** est nettement moins marquée (- 5 % par rapport à 1991). Il semble donc que les contrats à durée déterminée sur lesquels avaient porté les pre-

miers ajustements dès 1990, aient atteint un palier : sans doute ce type de contrats correspond-il aux embauches nécessitées par un réel besoin de personnel temporaire. Si on compare en effet les entrées sur CDD aux sorties pour fin de CDD, on constate que l'écart se réduit : pour 100 entrées, on trouve 72 sorties en 1990, 76 en 1991, et 80 en 1992. On peut donc penser que les contrats à durée déterminée se transformant en embauche ferme sont de moins en moins nombreux.

Tableau 2
Taux d'entrée selon la nature du contrat
Établissements de 10 salariés et plus

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

	Taux d'entrée sur CDD			Taux d'entrée sur CDI		
	1990	1991	1992	1990	1991	1992
Secteur d'activité :						
Industrie	14,9	12,4	11,6	6,6	5,5	4,4
Bâtiment, génie civil et agricole	12,5	10,8	8,9	11,5	10,3	7,6
Tertiaire	24,8	24,2	23,6	12,9	12,0	10,2
Taille des établissements :						
10 à 49 salariés	17,0	16,4	15,4	12,4	10,9	9,2
50 à 199 salariés	27,0	24,4	23,6	11,5	10,3	8,0
200 à 499 salariés	22,6	20,1	19,6	8,1	7,2	6,4
500 salariés et plus	10,1	9,1	8,8	5,0	4,1	3,2
Ensemble	20,0	18,6	17,9	10,4	9,4	7,9

Source : Estimation DARES à partir de DMMO et EMMO

La mobilité des salariés a diminué dans tous les secteurs en 1992 relativement plus rapidement qu'en 1991, mais la part des contrats à durée déterminée dans les embauches est plus forte (62 % en 1992 contre 59 % en 1990 et 1991). Cette augmentation est générale, quels que soient le secteur et la taille des établissements.

Forte hausse des licenciements économiques

Les licenciements économiques ont augmenté de près de 25 % par rapport à 1991. Le taux de sortie pour ce motif atteint 2 % pour l'ensemble des secteurs.

La hausse la plus forte en 1992 se situe dans le secteur du bâtiment. Le taux est passé de 1,4 % en 1991 à 2,6 % en 1992. Dans l'industrie, l'accélération des licenciements économiques avait été très sensible dès 1991, le taux de sortie pour ce motif passant de 1,4 % en 1990 à 2,3 % en 1991; il atteint 2,8 % en 1992 (tableau 3).

C'est dans les petits établissements que le taux de sortie pour licenciement économique a le plus augmenté ces deux dernières an-

nées : alors qu'en 1990 il avoisinait 1,1% pour toutes les tailles d'établissements, en 1992, il est de 2,3 % dans les établissements de 10 à 49 salariés et de 1,6 % dans les établissements de plus de 200 salariés.

La situation des cadres s'aggrave

En 1992, comme en 1991, ce sont les emplois les moins qualifiés qui ont le mieux résisté. La comparaison entre les entrées et les sorties par catégorie socioprofessionnelle, qui permet d'avoir une idée des variations de stocks (à l'exclusion des variations dues aux mouvements internes non appréhendés dans les statistiques sur les mouvements de main-d'oeuvre), montre qu'il n'y a pas eu de diminution du nombre d'emplois chez les employés (99 sorties pour 100 entrées) et très peu chez les ouvriers non qualifiés (101 sorties pour 100 entrées). Mais on enregistre 107 sorties pour 100 entrées parmi les professions intermédiaires, 112 parmi les cadres, et 117 parmi les ouvriers qualifiés.

La diminution du nombre des embauches fermes par rapport à

1991 est plus forte pour les cadres et les ouvriers qualifiés. Le nombre de contrats à durée indéterminée pour ces catégories baisse de plus de 20 %, contre 15 % environ dans les autres catégories.

Les cadres sont en 1992 les plus touchés par l'augmentation des licenciements : 28 % de plus qu'en 1991, contre 15% pour les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés et moins de 5 % pour les employés et les ouvriers non qualifiés. Il faut rappeler qu'en 1991, au contraire, l'accélération des licenciements avait été plus forte pour les professions intermédiaires et les ouvriers. Les cadres ont donc été atteints un peu plus tardivement que les autres par ce phénomène.

La progression des licenciements de cadres est liée non seulement à l'aggravation de la conjoncture économique, mais s'explique également par des changements de comportement de la part des entreprises (1).

(1) - «La montée récente du chômage des cadres» dans *Premières informations DARES* n° 346 de juillet 1993.

Tableau 3
Taux de sortie selon le motif
Établissements de 10 salariés et plus

Taux pour 100 salariés présents en début d'année

	Fin de CDD			Démission			Licenciement économique			Autre licenciement		
	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992
Secteur d'activité :												
Industrie	10,5	9,5	9,2	6,2	4,8	3,5	1,4	2,3	2,8	1,3	1,5	1,6
Bâtiment, génie civil et agricole	6,2	5,8	5,7	11,5	9,5	6,5	1,0	1,4	2,6	2,3	2,8	2,9
Tertiaire	18,7	18,9	19,2	11,9	10,4	8,5	0,8	1,2	1,4	1,9	2,1	2,1
Taille des établissements :												
10 à 49 salariés	11,5	11,5	11,4	12,1	9,9	7,8	1,2	1,8	2,3	1,9	2,0	2,0
50 à 199 salariés	19,6	19,2	19,3	11,1	8,8	6,7	1,1	1,8	2,1	2,0	2,2	2,2
200 à 499 salariés	17,9	16,5	16,6	7,4	6,4	5,3	1,0	1,4	1,6	1,6	1,9	1,8
500 salariés et plus	8,1	7,6	7,7	3,5	2,9	2,2	1,1	1,5	1,7	0,9	1,2	1,2
Ensemble	14,5	14,2	14,4	9,7	8,2	6,4	1,1	1,6	2,0	1,7	1,9	2,0

Source : Estimation DARES à partir de DMMO et EMMO

Diminution des embauches plus marquée pour les jeunes

Les jeunes de moins de 25 ans sont un peu plus touchés que les autres tranches d'âge par la diminution des flux d'entrée : le nombre d'embauches fermes diminue de près de 20% chez les jeunes, contre

16 % chez les 25/49 ans; les contrats à durée déterminée sont en baisse de 7 % pour les moins de 25 ans, alors qu'ils ne diminuent pas pour les autres tranches d'âge. Sans doute l'accent mis sur l'aide aux chômeurs de longue durée en 1992 a-t-il eu une incidence sur les flux d'embauches de jeunes.

En revanche, les jeunes ont été relativement épargnés par la progression des licenciements en 1992. Elle est pour eux de 3% alors qu'elle atteint 16% pour les 25 à 50 ans, et de 7 % pour les plus de 50 ans.

Nadine BARTHÉLÉMY

Les flux de main-d'oeuvre

Deux sources statistiques

Les résultats présentés ci-contre sont issus de deux sources statistiques :

-Les déclarations mensuelles de mouvements de main d'oeuvre (DMMO) établies par les établissements de 50 salariés et plus dans le cadre d'un dispositif législatif et réglementaire relatif au contrôle de l'emploi, mis en place dès 1975.

-Une enquête trimestrielle (EMMO) auprès d'un échantillon d'établissements de 10 à 49 salariés (1 sur 4 au niveau national), développée en 1988 par le Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail afin de parfaire la connaissance des flux d'entrées et de sorties dans les établissements de 10 salariés et plus.

En ce qui concerne les établissements de 50 salariés et plus, l'exploitation statistique porte sur l'ensemble des régions (hors DOM) et les estimations sont effectuées par rapprochement avec le fichier UNEDIC à la date du 31 décembre 1991. En effet, ce fichier comptabilise des volumes d'emplois au même titre que la statistique sur les mouvements de main-d'oeuvre et le champ couvert par celle-ci est proche de celui de l'UNEDIC. Un rapprochement identique est effectué pour les établissements de 10 à 49 salariés tenant compte du taux de sondage.

Les traitements informatiques ne sont pas réalisés sur le même centre (INSEE pour les DMMO et Ministère du Travail pour l'enquête trimestrielle). En outre, les différences de périodicité, de taux de couverture et de mode de collecte, ne permettent pas encore de fusionner les deux bases et en conséquence d'harmoniser les résultats.

Quelques définitions :

Taux d'entrée : nombre d'entrées rapporté à l'effectif de début de période et multiplié par 100.

Taux de sortie : nombre de sorties rapporté à l'effectif de début de période et multiplié par 100.

Taux de rotation : nombre d'entrées et de sorties rapporté à deux fois l'effectif de début de période et multiplié par 100. Il s'agit de la demi-somme des taux d'entrée et des taux de sortie.

Ces taux peuvent être ventilés par sexe, âge, secteur d'activité...

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.
Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an) **525 F**
L'abonnement part du premier numéro de l'année.
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.